

Image not found or type unknown



Risque de saisie sur l'entreprise

Par **philippe**, le **07/12/2011** à **00:14**

Bonjour,rrnrnEn cas de dette personnelle avec saisie peut on également saisir mon entreprise ou le compte de mon entreprise (TPE-PME).rrnrnMerci d'avance pour la réponse.